Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le 25/09/2025
ID : 064-216400382-20250918-2025_09_18_57-DE

COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq à 18h30.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. DARRIGOL Daniel, Mme FAVRE Nathalie, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, Mme JOST Sybille, M. FERRUS Stéphane, Mme BONNARDET Marlène, M. AIME Ramuntxo, Mme DACHARY Sylvie, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme THOMAS Nélize, Mme CABROL Laurence.

Secrétaire de séance :

Absents excusés :
M. GAROSI Rémy, ayant donné pouvoir à M. GARMENDIA Jean
Mme LAFFONTAS Céline, ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe
M. GARRIGUE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à Mme DUCOURNAU Marcelle

---

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 12 septembre 2025
Date d'affichage : 12 septembre 2025
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2025/57
Subvention exceptionnelle à l'association ADELFA 64

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de participation à l'association ADELFA 64 (Association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux climatiques) a été diffusée par l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques. Cette association agit en prévention pour réduire l'impact des orages de grêle dans les Pyrénées-Atlantiques. Grâce à un réseau de 52 postes répartis sur le territoire, ils interviennent dès que les prévisionnistes annoncent un risque orageux, en diffusant dans les nuages des noyaux de cristallisation qui permettent de limiter la taille des grêlons.

Chaque année, une quinzaine d'alertes sont déclenchées en moyenne. Mais certaines années, comme 2023 avec ses 26 alertes, mettent l'association à rude épreuve. Car assurer cette mission essentielle a un coût : environ 2.150€ par poste et par an, soit un budget global de 111.790€ pour une couverture efficace du territoire.

Jusqu'à présent, de nombreux partenaires ont contribué à l'action de l'ADELFA 64 (Conseil départemental, communautés de communes, communes, syndicats agricoles, Chambre

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le 25/09/2025
ID : 064-216400382-20250918-2025_09_18_57-DE

d'agriculture, assurances). Mais pour l'année 2024, l'association n'a pas réuni les fonds nécessaires pour assurer le paiement de toutes ses charges.

L'ADELFA a sollicité les communes pour une participation à hauteur de 550 euros pour les communes de plus de 1000 habitants afin de soutenir financièrement son action.

M. le Maire propose au conseil municipal de donner suite à cette demande relayée par l'association des Maires des Pyrénées Atlantiques.

Après en avoir entendu les explications, le conseil municipal :

VALIDE le versement une subvention d'un montant de 550 euros à destination de l'association ADELFA 64,

AUTORISE M. le Maire à réaliser les opérations administratives et comptables correspondantes, des crédits suffisants étant prévus au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

MAIRIE D'ARCANGUES (Pyrénées-Atlantiques)

M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire de séance,

M. MAISTERRENA Didier